



Zones Non Agricoles

N°1

27/04/2016



www.limousin.synagri.com

www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Animateur filière

Sophie ANRIGO
FREDON Limousin
sophie.anrigo@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture Aquitaine
Limousin Poitou-Charentes
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@alpc.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional de
l'Alimentation Aquitaine-
Limousin-Poitou-Charentes
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal ALPC Zones Non
Agricoles N°1 du
27/04/2016 »



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur www.limousin.synagri.com et sur le site de la DRAAF www.draaf.aquitaine-limousin-poitou-charentes.agriculture.gouv.fr

Recevez le bulletin édition « Limousin » de votre choix gratuitement sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

L'hiver 2015/2016 a été marqué par des excès : températures élevées, pénuries en eau puis excès en eau... Toutes ces particularités provoquent des perturbations sur la végétation et donc sur les cycles des ravageurs et maladies.

Ravageurs

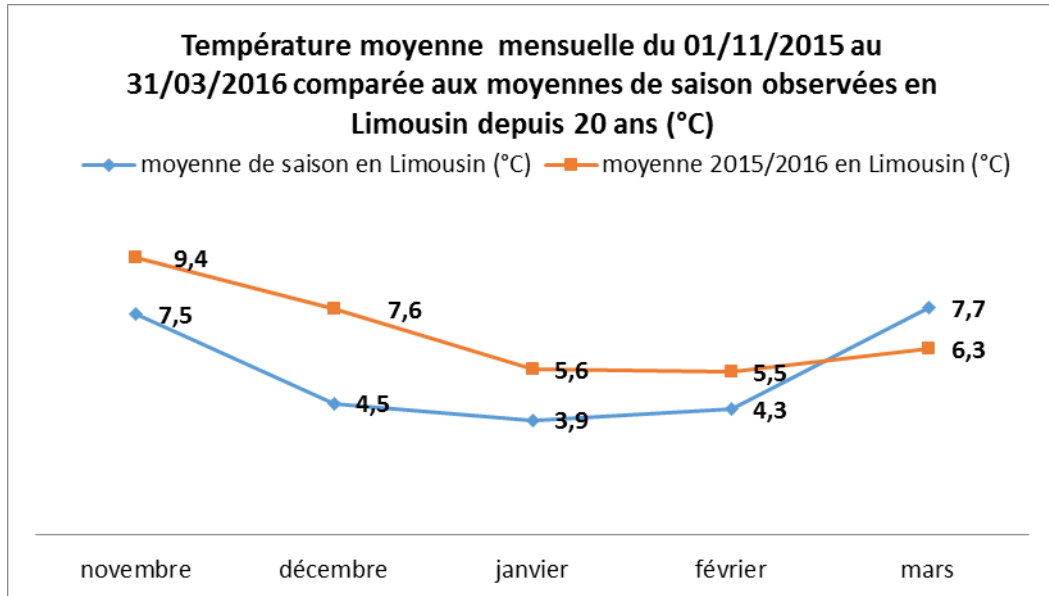
- **Processionnaire du pin** : Les seuils de nuisibilité sont atteints en Corrèze et Haute-Vienne. Cependant à ce stade de l'année les risques pour l'homme (allergie, irritation, etc...) sont terminés puisque les chenilles se sont enfouies sous terre et entament leur nymphose.
- **Tigre du platane** : Pour l'instant, il n'y a pas de risque particulier pour les platanes, les seuils de nuisibilité ne sont pas atteints.
- **Pucerons** : Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement des populations de pucerons. Surveiller les sujets atteints.
- **Cochenilles** : Il faut être vigilant aux attaques qui pourraient s'accroître rapidement avec l'augmentation des températures à venir.

Plantes exotiques envahissantes

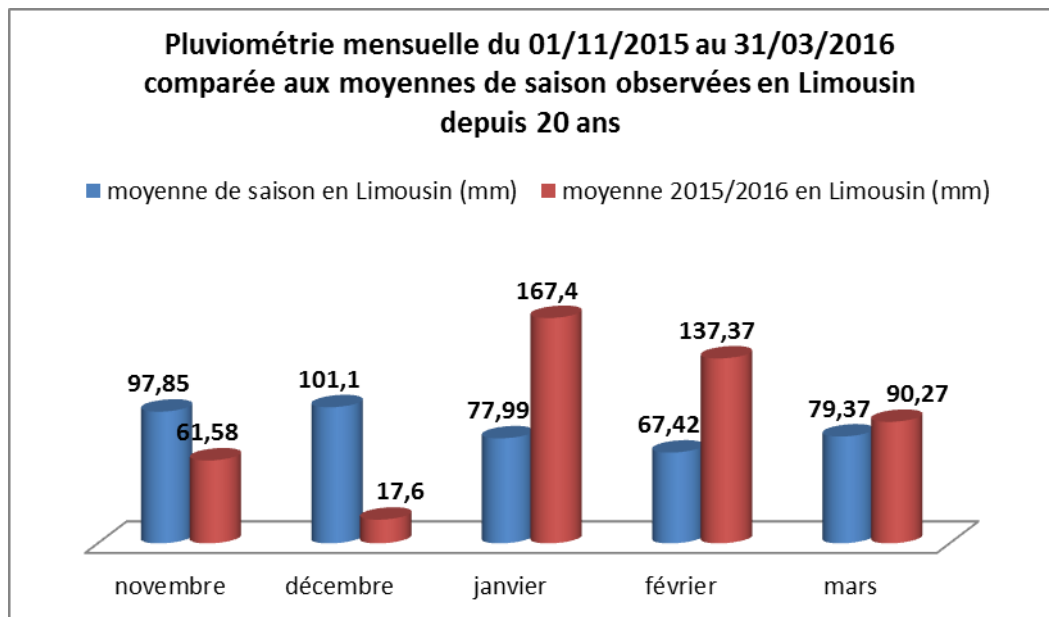
- **Renouées asiatiques** : Très présentes en Limousin, elles sont actuellement en pleine période de pousse. Le risque de propagation de ces plantes exotiques envahissantes est important.

METEO

L'hiver 2015/2016 a été marqué par la douceur des températures avec en moyenne des températures supérieures de 2°C aux moyennes de saison sur les mois de novembre à février compris. Le mois de mars a quant à lui été plus frais que les moyennes de saison.

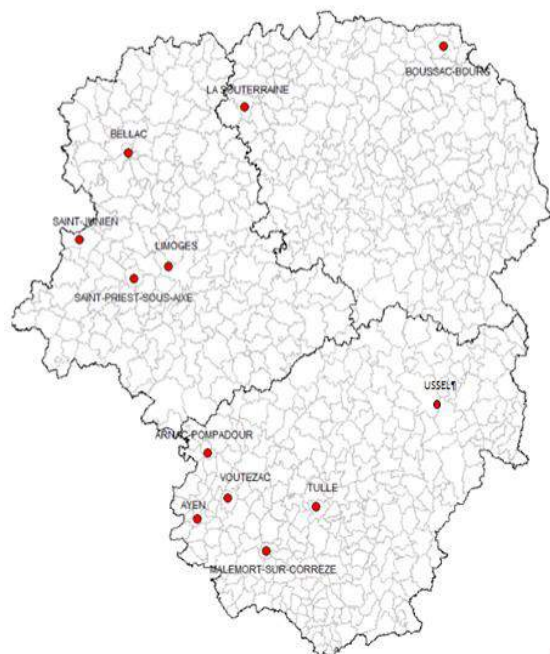


L'hiver 2015/2016 a été déficitaire en eau en novembre et décembre (en moyenne 80 mm d'eau en moins en décembre en Limousin par rapport aux moyennes de saison) ; tandis qu'à partir du mois de janvier la pluviométrie a été largement excédentaire (90 mm d'eau en plus en janvier par rapport à la moyenne de saison).



L'hiver 2015/2016 a été marqué par des excès : températures élevées, pénuries en eau puis excès en eau... Toutes ces particularités provoquent des perturbations sur la végétation et donc sur les cycles des ravageurs et maladies.

Présentation du réseau



Les observations sur lesquelles s'appuie le Bulletin de Santé du Végétal « Zone Non Agricole – Limousin », sont réalisées sur des « sites de référence », conformément au protocole régional défini. Ainsi le réseau 2016 est actuellement constitué de 25 sites de référence répartis sur 12 communes de la région Limousin (cf. cartographie ci-contre).

Les différentes structures intervenant pour réaliser ces observations sont la FREDON Limousin, les mairies de Bellac (87), Limoges (87), Saint-Junien (87), Saint-Priest-sous-Aixe (87), Ayen (19), Boussac-Bourg (23), La Souterraine (23), Ussel (19) ainsi que l'EPLEFPA de Brive-Voutzac (19) et l'IFCE Haras National de Pompadour (19).

Les observations régulières sont divisées en 3 catégories :

Catégorie 1 : Bioagresseurs en espaces verts (feuillus, conifères, végétaux d'ornements) ;

Catégorie 2 : Bioagresseurs sur terrains sportifs et pelouses d'agrément ;

Catégorie 3 : Plantes invasives et envahissantes.

Le cas échéant, des observations ponctuelles seront également effectuées en supplément tout au long de l'année sur des « sites flottants » (non prédéfinis au préalable) : ces observations ont un rôle d'alerte (premières taches ...) et de renforcement des données du réseau.

Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) s'appuie également sur le relevé de 15 pièges installés sur les trois départements :

- 6 pièges de suivi de la Processionnaire du Pin ;
- 5 pièges de suivi de la Mineuse du Marronnier ;
- 3 pièges de suivi de la Pyrale du Buis ;
- 1 piège de suivi de la Processionnaire du Chêne.

La diffusion du bulletin est assurée 1 fois par mois, jusqu'en octobre :

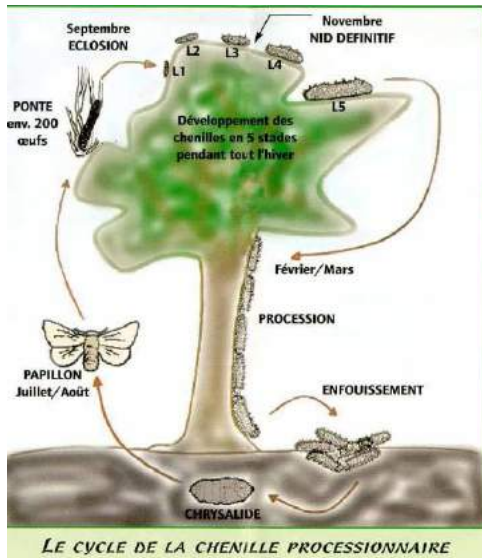
- Par mise en ligne sur internet (adresses des sites indiqués en page 1)
- Par envoi sur votre messagerie, sur simple demande à nathalie.magnin@alpc.chambragri.fr

Le tableau suivant dresse une liste non exhaustive des végétaux suivis et des bioagresseurs potentiels.

Organismes réglementés (à signaler + lutte obligatoire selon le cas)	
Organismes non réglementés	
Catégorie 1 : Arbustes d'ornement, plantes à massif et Catégorie 2 : Plantes sous serre	
Maladies	Rouilles ; Oïdium ; Pourriture grise ; Feu bactérien ; Chancres ; maladie des taches noires ; Bactérioses ; Viroses ;...
Ravageurs	Psylles ; Acariens ; Pucerons ; Thrips ; Aleurodes ; Mouches mineuses ; Cochenilles ; Cicadelle Blanche ; Aculops fuchsiae ;...
Catégorie 3 : Feuillus et conifères	
Platane	Anthraxose du platane ; Oïdium ; Tigre du platane ; Chancre coloré du platane
Tilleul	Acariens ; Cochenille pulvinaire ; Pucerons
Marronnier	Black rot ; Mineuse du marronnier ; Chancre bactérien
Châtaignier	Cynips ; Chancre du châtaignier
Erable	Maladie de la suie ; Oïdium ; cochenille pulvinaire
Chêne	Processionnaire du chêne
Tous feuillus	Otiorrhynques ; Bombyx cul brun ; Hanneton commun ; Bombyx disparate ; Capricorne asiatique
Conifères	Processionnaire du pin ; Punaise ; Dépérissement des pousses du pin ; Scolytes ; Buprestes, Pucerons ; Cochenilles ; Brunissures cryptogamiques ; Rouilles ; Chancre du cyprès ;...
Catégorie 4 : Gazons	
Maladies	Fusariose estivale ; Fusariose hivernale ; Dollar spot ; Rouilles ; Helminthosporioses ; Pythium ; Maladie du fil rouge ; Ronds de sorcières
Ravageurs	Taupins ; Hannetons communs ; Taupe ; Campagnols

Ravageurs

• Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*)



Cocon de processionnaire du pin
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)



Chenilles en train de s'enfouir
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON Limousin)

Éléments de biologie

Le développement larvaire complet de la chenille processionnaire du pin dure entre quatre et huit mois et s'effectue en cinq stades dans les cocons que l'on repère facilement l'hiver. A partir du 3^{ème} stade les chenilles deviennent urticantes pour l'homme.

Durant le développement larvaire dans les cocons, les chenilles s'alimentent des aiguilles de pin durant la nuit. A la fin du 5^{ème} stade larvaire, les chenilles quittent l'arbre en procession (février – mars) et cherchent un endroit au sol suffisamment chaud et meuble pour s'enfouir à quelques centimètres de profondeur où elles se chrysalident. Les adultes vont ensuite émerger au cours de l'été.

Observations du réseau

De nombreux nids d'hivers ont été observés, principalement en Corrèze. Le nombre de cocons semble plus important que l'an passé. En effet, l'hiver 2015-2016 a été particulièrement doux comme ce fut déjà le cas l'hiver passé. Les conditions météorologiques en Limousin sont de plus en plus douces et donc de plus en plus favorables à la recrudescence de processionnaire du pin.

Seuil de nuisibilité

Trois nids par arbre adulte ou 40 % de défoliation.

Evaluation du risque – processionnaire du pin

Les seuils de nuisibilité sont atteints en Corrèze et Haute-Vienne : plus de 3 nids par arbre sont dénombrés à Collonges-la-Rouge, Meyssac, Brive-la-Gaillarde (19), Saint-Junien, Bellac et Nantiat (87). Le risque est élevé, le pronostic vital de certains arbres semble compromis.

A ce stade de l'année, les chenilles se sont enfouies sous terre et entament leur nymphose. Les risques sanitaires pour l'homme ainsi que pour le bétail et les animaux domestiques (allergies pulmonaires, irritations des yeux et de la peau, etc...) sont donc terminés.

Des cas d'allergies sont remontés du réseau.

Mesures prophylactiques

En hiver, écheniller les rameaux porteurs de nids et les brûler sur place (dans le respect des arrêtés réglementant l'usage des feux). Se protéger contre les poils urticants avec gants, masques et lunettes.

En fin d'hiver et avant les processions, disposer une ceinture de glue à 80 cm du sol pour capturer les chenilles en procession ou installer un éco piège autour de chaque tronc d'arbre.

Il est également recommandé d'installer des nichoirs à mésanges, prédatrices de chenilles processionnaires, à proximité des pins infestés.

Un piégeage par phéromone peut être réalisé durant l'été, pendant le vol des papillons. Ce piégeage sera effectué par quelques observateurs du réseau d'épidémiosurveillance et sera commenté tout au long de la période de piégeage, soit de mai à septembre 2016.

• Tigre du Platane (*Corythucha ciliata*)

Éléments de biologie : Le tigre du platane est un insecte hémiptère originaire d'Amérique. Les adultes ont l'aspect d'une punaise et mesurent 3 mm de long, ils ont un corps noir, avec une tache brune au centre et recouvert par deux ailes blanchâtres et transparentes.

Ils hivernent sous les plaques de rhytidomes du platane (morceaux d'écorce en desquamation), et au printemps (fin avril), ils migrent en direction du feuillage et se maintiennent à la face inférieure des feuilles pour se nourrir, s'accoupler et pondre.

La ponte s'effectue le long des nervures et, en moyenne vingt jours plus tard, des larves noires apparaissent. Ces dernières se transforment en adulte après avoir subi 4 mues successives. Deux à trois générations se succèdent dans l'année.



Tigre du platane sous rhytidome
(Crédit Photo : S.ANRIGO – FREDON
Limousin)

Observations du réseau

Des tigres du platane ont été observés par le réseau en Corrèze (19). Les tigres ont été dénombrés sous les rhytidomes des arbres avec des intensités faibles à moyennes :

- A Tulle : intensité de 2 tigres pour 1 dm² de rhytidomes ;
- A Malemort-sur-Corrèze : intensité de 6 tigres pour 1 dm² de rhytidomes.

Seuil de nuisibilité : 70 tigres / dm² de rhytidomes.

Evaluation du risque – tigre du platane

Les tigres actuellement observés sont au stade adulte et vont migrer dans les semaines à venir des rhytidomes vers le feuillage, où aura lieu l'accouplement et la ponte.

Pour l'instant, il n'y a pas de risque particulier pour les platanes (les seuils de nuisibilités ne sont pas atteints). Par contre, une fois les feuilles apparues, le tigre s'en nourrit et provoque un jaunissement puis un dessèchement pouvant aller jusqu'à la chute des feuilles. Les dégâts peuvent entraîner un affaiblissement des sujets jeunes ou des sujets fragilisés par des tailles abusives.

Par ailleurs, **cet insecte est souvent associé à deux champignons pathogènes très dangereux, dont il peut être éventuellement vecteur** :

- le chancre coloré du platane (*Ceratocystis fimbriata*) ;
- l'antracnose du platane (*Apiognomonina venata*).

Il est également une source de gênes pour les agents de collectivités travaillant sur les arbres mais aussi pour les riverains. Il peut en effet entrer dans les habitations, se poser sur les personnes (démangeaisons et piqûres possibles).

Courant mars, il est intéressant d'effectuer des comptages d'adultes pour connaître le niveau des populations en un point géographique donné et avoir une réflexion sur la stratégie à envisager.

Mesures prophylactiques

Un élagage raisonné diminuera la présence des tigres. En effet suite aux élagages, la sève a un taux de sucre plus élevé, qui favorise la présence des tigres. De plus, un élagage drastique retarde le débourrement : ainsi, les jeunes feuilles se trouveront face à des populations de tigres plus importantes.

• Pucerons *sp*

Éléments de biologie : Près de 900 espèces de pucerons sont présentes en Europe. Souvent verts, les pucerons offrent néanmoins toute une gamme de couleurs. Ce sont des insectes dont la longueur du corps, comprise entre 2 et 5 millimètres, est partagée en trois régions bien différenciées :

- La tête possède une paire d'antennes, des yeux composés et le rostre, organe nourricier ;
- Le thorax porte trois paires de pattes et chez les formes ailées, deux paires d'ailes ;
- L'abdomen, de pigmentation claire à foncée et de forme allongée à ronde, se caractérise par la présence ou non d'une paire de cornicules et d'une cauda.

Les pucerons sont phytophages et possèdent un système buccal de type piqueur-suceur : leurs pièces buccales sont adaptées à percer les parois végétales et pénétrer les tissus pour ingérer la sève dont ils se nourrissent. Un certain nombre d'espèces de pucerons interagissent avec les fourmis, il s'agit d'une relation mutualiste (interaction entre espèces se révélant être bénéfique pour les deux protagonistes). En effet, les pucerons sécrètent du miellat qui constitue un complément alimentaire riche en sucre. En échange de cet apport alimentaire, les fourmis procurent aux pucerons une défense agressive contre leurs antagonistes prédateurs et parasitoïdes. Le miellat favorise également l'installation de fumagine (champignons) qui réduit la photosynthèse de la plante.

Observations du réseau : Des pucerons ont été signalés sur fusain à Saint-Priest-sous-Aixe (87) avec une intensité faible. Des pucerons ont également été signalés sur géranium sous serre à La Souterraine (23) avec une intensité moyenne.

Evaluation du risque – pucerons

Les conditions climatiques actuelles sont favorables au développement des populations de pucerons. Cependant quelques auxiliaires sont présents sur les sites (larves de coccinelles, œufs de chrysopes). Surveiller les sujets atteints.

Mesures prophylactiques : Proscrire les tailles trop courtes, supprimer les pousses fortement infestées et laisser agir les auxiliaires naturels.

• Cochenilles *sp.*

Éléments de biologie : Les cochenilles sont des insectes piqueurs et suceurs très répandus.

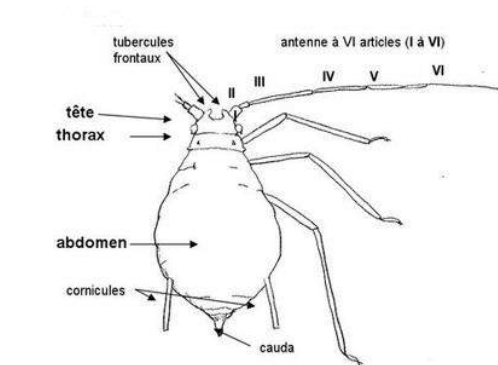
Il en existe plusieurs espèces telles que les cochenilles à boucliers, les cochenilles pulvinaires ou encore les cochenilles à carapace.



Cochenille farineuse
(Crédit Photo: visoflora.com)



Cochenille du fusain
(Crédit Photo : FREDON Limousin)



Morphologie d'un puceron aptère
(Crédit Photo : INRA)

Les femelles de cochenilles sont immobiles à partir du moment où elles se sont installées à un endroit favorable. Elles se protègent en produisant différentes sécrétions protectrices. Les mâles sont ailés et dépourvus d'antennes. Lorsqu'ils ont trouvé une femelle, ils se reproduisent et meurent. Selon les espèces, les cochenilles sont plus ou moins prolifiques et produisent plus ou moins de générations par an.

De plus, les cochenilles produisent un miellat (liquide visqueux émis par les insectes piqueurs suceurs) favorisant l'apparition de fumagine (champignons qui se développent dans le miellat et forment un feutrage noir qui occulte la lumière sur les feuilles) et ainsi privent la plante de lumière.

Observations du réseau : Plusieurs cas de cochenilles ont été observés par le réseau d'épidémiologie sur coléus et géranium sous serre avec une intensité moyenne.

Evaluation du risque - cochenilles

Les cochenilles affectionnent la chaleur et une certaine humidité. Avec un hiver et un printemps doux et pluvieux les conditions sont favorables à leur développement.

Il faut faire attention aux attaques qui pourraient s'accroître rapidement avec l'augmentation des températures.

Mesures prophylactiques : Comme tous les insectes suceurs-piqueurs les cochenilles sont attirées par les plantes présentant un excès d'apports en engrais azoté.

Surveillez les feuilles de vos plantes lorsque vous les arrosez. En repérant les premières cochenilles, vous pourrez les retirer simplement avec de l'essuie-tout et de l'eau ce qui évitera des interventions plus lourdes par la suite.

- **Plantes exotiques envahissantes : Renouées Asiatiques (*Reynoutria japonica* Houtt, *R. sachalinensis* (F.Schmidt) Nakai, *R. x-bohemica* Chrtek & Chrtkova)**



Renouées Asiatiques en zone non agricole
(Crédit Photo : FREDON Ile de France et Fredon Alsace)

Éléments de biologie : Plante herbacée, vivace, originaire d'Asie et introduite en France au XIX^{ème} siècle. Cette plante peut mesurer jusqu'à 4,5 mètres, ses tiges sont robustes et creuses, tachetées de rouge. Les feuilles sont de forme ovale à triangulaire, de 8 à 30 cm, ses fleurs forment de nombreuses petites fleurs blanches, verdâtres ou rougeâtres en forme de grappe.

Cette espèce fait partie des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles selon une liste établie par l'IUCN (International Union for Conservation of Nature). Elle forme des herbiers denses monospécifiques qui entraînent une forte perte de biodiversité. Elle libère des toxines dans le sol qui inhibent la germination et le développement racinaire des plantes autochtones.

Elle se reproduit essentiellement de manière végétative par croissance et rupture du rhizome ou par bouturage de fragment de tige. Cette multiplication est très efficace. Des fragments de plante peuvent être emportés lors de crues et être à l'origine de nouveaux herbiers. Un fragment de quelques grammes sera en mesure de régénérer une plante entière. Le transport de terre contaminée est un vecteur important de dissémination. La production de graine est rare et ne constitue pas un vecteur de dissémination de l'espèce.

Observations du réseau : La renouée a commencé à fortement pousser depuis plusieurs semaines. On la retrouve sur de nombreux spots et sur les trois départements.

Evaluation du risque – renouées asiatiques

Elle contribue à l'érosion des berges puisque leur système racinaire ne permet pas de fixer le milieu et que leur disparition en hiver laisse les berges à nu.

De plus sur les sites où elle est implantée, une forte perte de biodiversité est nettement visible. **Le risque de propagation de cette plante exotique envahissante est forte.**

Mesures prophylactiques : Pour éviter la propagation de cette plante, **il ne faut jamais la semer ou la transporter, s'assurer que la terre utilisée n'est pas contaminée par des fragments de rhizome et ne pas laisser de sol à nu** après travaux dans des zones à risque mais les revégétaliser.

Pour éliminer de grandes stations de Renouées, le travail est très long et présente des risques de dissémination élevés. Il est donc fortement recommandé de gérer en priorité les herbiers peu étendus et ceux qui présentent de forts risques de contaminer d'autres sites. Le plus efficace est d'associer plusieurs méthodes de manière à affaiblir les renouées et les concurrencer :

- **Fauchage régulier** (6 à 8 fois par an soit tous les quinze jours environ en période végétative de mai à juillet) ;
- **Reboisement des zones envahies** par des essences locales d'arbres ou arbustes à croissance rapide et adaptés au milieu (saule, aulne, frêne, noisetier, fusains d'Europe, sureau hièble) ;
- **Pose d'un géotextile** sur une surface supérieure d'au moins 2 m de chaque côté afin d'éviter toute repousse en périphérie de la zone bâchée ;
- **Décapage du sol de la zone infectée** : élimination de la terre sur une profondeur minimale de 30 cm en vérifiant l'absence de rhizome plus profondément. Méthode utilisable uniquement en zone artificialisée.

Pour plus d'informations sur les plantes exotiques envahissantes, un observatoire a été mis en place en Limousin auquel vous pouvez ajouter vos observations. Toutes les informations figurent sur le site internet : <http://www.plantes-exotiques-envahissantes-limousin.fr/>

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes Zones Non Agricoles sont les collectivités du Limousin : les communes de Boussac-Bourg, La Souterraine, Saint-Junien, Limoges, Saint-Priest-sous-Aixe, Bellac, Ussel, Ayen ainsi que l'EPLEFPA de Brive-Voutezac, l'IFCE de Pompadour et la FREDON Limousin.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "